
*Direction générale de la mer
et des transports*

Etablissement public
de sécurité ferroviaire

Délégation de signature du 25 avril 2006 du directeur général de l'Etablissement public de sécurité ferroviaire au secrétaire général de l'établissement

NOR : *EQUT0611179X*

Vu le décret n° 2006-369 du 28 mars 2006 relatif aux missions et aux statuts de l'Etablissement public de sécurité ferroviaire ;

Vu la délibération n° 200-11 du conseil d'administration de l'Etablissement public de sécurité ferroviaire du 25 avril 2006,

Article 1^{er}

Le directeur général de l'Etablissement public de sécurité ferroviaire délègue sa signature au secrétaire général afin de signer les actes d'engagements ou de mandatements des contrats, marchés ou conventions et tous les actes ou décisions engageant les finances de l'établissement dont le montant est inférieur à 10 000 euros hors taxe.

*Le directeur général de
l'EPSF,
J.-P. Troadec*